

DISPOSITIF DE SIGNALEMENT

D'ACTES DE VIOLENCE, DISCRIMINATION,

HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

Délégez le recueil
et le traitement à un tiers
neutre et impartial



DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT

D'ACTES DE VIOLENCE,

DISCRIMINATION, HARCÈLEMENT

ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

DÉLÉGUEZ LE RECUEIL ET LE TRAITEMENT
À UN TIERS NEUTRE ET IMPARTIAL



Tout employeur public a l'obligation de mettre en place un dispositif qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements. Les employeurs peuvent demander au centre de gestion de mettre en place, pour leur compte, ce dispositif de signalement.

Au sein du centre de gestion, une cellule pluridisciplinaire est dédiée au recueil des signalements et à l'accompagnement tant des agents s'estimant victimes ou témoins que des employeurs.

Après examen du signalement par la cellule, l'agent s'estimant victime ou témoin de tels actes ou agissements est orienté vers des professionnels internes ou externes au centre de gestion qui proposeront un accompagnement adapté. En fonction des situations, cet accompagnement pourra être d'ordre médical, psychologique, social, juridique... et prendre la forme d'entretiens téléphoniques ou physiques.

Par ailleurs l'employeur est informé des actes ou agissements et de l'obligation de protection des agents qui s'impose à lui. La cellule préconise des actions ou mesures de nature à traiter la situation. Le centre de gestion peut accompagner l'employeur dans la mise en œuvre de ces préconisations.



TARIFICATION

Collectivité affiliée :
inclus dans la cotisation
Collectivité non affiliée :
facturation à l'acte



CONTACT

signalement@cdg25.org

BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée ✓

collectivité affiliée ✓

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Un dispositif clé en main conforme aux exigences législatives et réglementaires
- Une confidentialité des données recueillies
- Une neutralité vis-à-vis des victimes et des auteurs des actes
- Une impartialité et une indépendance des dispositifs de signalement et de traitement
- Un traitement rapide des signalements